



# CADRE DE RÉFÉRENCE

## Sous-comité sur le bien-être

---

**Approbation par :** Comité du programme MDCM

**Date d'approbation :** 18 septembre 2023

---



### Mandat

Le Sous-comité sur le bien-être est investi de son autorité et de ses responsabilités par le Comité du programme MDCM. Le Sous-comité est chargé de superviser le contenu d'enseignement sur le bien-être, le choix de carrière et les questions financières au sein du programme MDCM. Il joue également un rôle consultatif auprès du Comité du programme MDCM sur les politiques et les enjeux relatifs au bien-être étudiant.

Le Sous-comité est présidé par le vice-doyen adjoint ou la vice-doyenne adjointe, Affaires étudiantes.

### Rôles et responsabilités

Le Sous-comité sur le bien-être examine les données et la littérature scientifique et formule des recommandations au Comité du programme MDCM sur les sujets suivants :

1. Soutien au bien-être des apprenants et apprenantes par la conception et la mise en œuvre de contenu d'apprentissage
2. Aide au choix de carrière
3. Aide pédagogique relative au bien-être
4. Planification financière
5. Accommodements
6. Accès aux services aux étudiants et aux ressources de santé

Le Sous-comité est également chargé d'examiner les données d'évaluation interne et externe relatives à ces sujets.

(CAFMC, éléments 9.10, 11.1, 11.2, 12.1, 12.3, 12.4, 12.5)



### Structure hiérarchique

La présidence du Sous-comité doit présenter un compte rendu annuel lors d'une réunion du Comité du programme MDCM et soumettre annuellement à ce dernier un rapport écrit ou une présentation. La présidence peut en outre demander l'ajout de points à l'ordre du jour des réunions du Comité du programme MDCM.

### Composition

Membre	Fonctions	Droit de vote
Vice-doyen(ne) adjoint(e), Affaires étudiantes  <i>En l'absence du (de la) vice-doyen(ne) adjoint(e), Affaires étudiantes, les réunions sont présidées par le (la) directeur(-trice), Affaires étudiantes et affaires des résidents, Campus Outaouais.</i>	Présidence	Oui
Membre du personnel du Bureau des affaires étudiantes et postdoctorales en médecine	Secrétaire	Non
Directeur(-trice), Affaires étudiantes et affaires des résidents, Campus Outaouais	Membre d'office	Oui
2 consultant(e)s en bien-être aux études médicales de premier cycle (ÉMPC) - 1 du Campus Montréal - 1 du Campus Outaouais	Membres d'office	Oui
2 conseiller(-ère)s en carrière aux ÉMPC - 1 du Campus Montréal - 1 du Campus Outaouais	Membres d'office	Oui
Représentant(e)s de l'effectif étudiant : - VP au bien-être étudiant, MSS, Campus Montréal - VP au bien-être étudiant, MSS, Campus Outaouais	Membres d'office	Oui
1 directeur(-trice) de cours du programme MDCM, de l'un ou l'autre campus	Membre d'office	Oui
Vice-doyen(ne), ÉMPC*	Membre d'office	Non
Directeur(-trice) de programme, ÉMPC, Campus Outaouais*	Membre d'office	Non
Vice-doyen(ne) adjoint(e), ÉMPC*	Membre d'office	Non



\* Cette personne est invitée à toutes les réunions et reçoit tous les ordres du jour, les procès-verbaux et les documents de réunion, mais sa présence à toutes les réunions n'est pas attendue.

## Durée des mandats

Les membres d'office siègent au Sous-comité pour toute la durée de leur mandat. Le mandat des autres membres du Sous-comité est de 3 ans (renouvelable une fois).

## Déroulement des réunions

### **Fréquence et structure des réunions**

Le Sous-comité se réunit au moins deux fois durant l'année universitaire. La présidence peut convoquer des réunions additionnelles au besoin.

Les discussions sont bilingues; les membres et les personnes invitées peuvent s'adresser au Sous-comité dans la langue de leur choix.

Un procès-verbal des réunions est rédigé en anglais et envoyé par voie électronique à l'ensemble des membres.

Des spécialistes et consultants externes (p. ex., membres du Service des bourses et de l'aide financière aux étudiants et du Pôle bien-être étudiant de McGill, membres du corps professoral ou de la population étudiante, résidents et résidentes, autres membres de la communauté universitaire, universitaires invités) peuvent être conviés à participer de façon ponctuelle à une discussion donnée, à la discrétion de la présidence.

### **Quorum**

Pour atteindre le quorum, 50 % + 1 des membres avec droit de vote doivent être présents (en personne ou en mode virtuel).

### **Procédure de vote**

La présidence vise le consensus, mais les recommandations finales reposent sur un vote.

Les motions sont adoptées à la majorité simple (50 % + 1) des membres votants présents à la réunion.



**McGill**

École de  
médecine

Études médicales de  
premier cycle

Un vote électronique peut être effectué au besoin. Pour ce type de vote, les décisions sont prises par une majorité simple (50 % + 1) des membres ayant voté avant la date limite établie. On considère qu'un membre votant n'ayant pas voté avant la date limite établie pour le vote électronique s'est abstenu.

